COMMUNE DE BIDACHE

CARTE COMMUNALE

ECHELLE 1/5000e

DOSSIER D'APPROBATION

ZONAGE 2B

Mise à l'étude de l'élaboration par délibération du Conseil Municipal	*20 Octobre 2003*
Arrêt du document par délibération du Conseil Municipal	*29 Juillet 2004*
Mise à l'enquête publique	*30 Août au 30 Septembre 2004*
Approbation par délibération du Conseil Municipal	*10 Mars 2005*
MODIFICATION:	
Nom : PROJET1 - Date/Heure: Aquitaine/Bureau/Zonage/Jeyre.Dwg Ref. cag : PROJ-01 - Date/Heure: Aquitaine/Bureau/Bidache/Bidache-Sud-1-Zonage-Jeyre-0000-00-2005.PC	Nord

Alexandrine VANEL-DULUC - Architecte/Urbaniste - 39 bis av Dr Cmolard 64100 BAYONNE
ZEPHIR Environnement - C. BARERO - Ingénieur agronome - Ecologue - 40150 LABENNE
Conduite d'Etude: D.D.E. des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

LEGENDE

- Limite communale
- "Secteur où les constructions sont autorisées" *Art. R.123-4 du Code de l'Urbanisme*
- "Secteur réservé à l'implantation d'activité" *Art. R.123-4 du Code de l'Urbanisme*
- "Secteur où les constructions ne sont pas autorisées à l'exception de l'adaptation, la réfection ou l'extension des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles" *Art. R.123-4 du Code de l'Urbanisme*
- L 111-1-4
- Bâtiment d'élevage (relevé en Janvier 2004)
- Installation Classée Bâtiment d'élevage (relevé en Janvier 2004)
- Siège d'exploitation
- Boisements (relevé en Janvier 2004)
- Bâti non figuré au cadastre, rapporté d'après plans de masse des permis de construire
- Site remarquable
- Z.A.D.
- Courbe de niveau (à titre indicatif)

N

0 100 500m

Z.A.D "du Village" L.P. du 02/02/2005

Retenue d'eau collinaire (Projet à titre indicatif)

COMMUNE DE BIDACHE

CARTE COMMUNALE

ECHELLE 1/5000e

DOSSIER D'APPROBATION

ZONAGE 2C

Mise à l'étude de l'élaboration par délibération du Conseil Municipal	*20 Octobre 2003*
Arrêt du document par délibération du Conseil Municipal	*29 Juillet 2004*
Mise à l'enquête publique	*30 Août au 30 Septembre 2004*
Approbation par délibération du Conseil Municipal	*10 Mars 2005*
MODIFICATION:	
Nom : PROJET1 - Date/Heure: Aquitaine/Bureau/Zonage/Jeyre.Dwg Ref. cag : PROJ-01 - Date/Heure: Aquitaine/Bureau/Bidache/Bidache-Sud-1-Zonage-Jeyre-0000-00-2005.PC	Sud

Alexandrine VANEL-DULUC - Architecte/Urbaniste - 39 bis av Dr Cmolard 64100 BAYONNE
ZEPHIR Environnement - C. BARERO - Ingénieur agronome - Ecologie - 40150 LABENNE
Conduite d'Etude: D.D.E. des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

LEGENDE

- Limite communale
- "Secteur où les constructions sont autorisées" *Art. R.123-4 du Code de l'Urbanisme*
- "Secteur réservé à l'implantation d'activité" *Art. R.123-4 du Code de l'Urbanisme*
- "Secteur où les constructions ne sont pas autorisées à l'exception de l'adaptation, la réfection ou l'extension des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles" *Art. R.123-4 du Code de l'Urbanisme*
- L 111-1-4
- Bâtiment d'élevage (relevé en Janvier 2004)
- Installation Classée Bâtiment d'élevage (relevé en Janvier 2004)
- Siège d'exploitation
- Boisements (relevé en Janvier 2004)
- Bâti non figuré au cadastre, rapporté d'après plans de masse des permis de construire
- Site remarquable
- Z.A.D.
- Courbe de niveau (à titre indicatif)

N

0 100 500m